

## CROWDLENDING

# L'association FPF répond

» Une étude de l'UFC-Que Choisir se montre très critique sur le crowdlending

» L'association Financement Participatif France est montée au créneau pour défendre son modèle

Par ARNAUD LELONG

+ E-MAIL [alelong@agefi.fr](mailto:alelong@agefi.fr)

## Le dernier baromètre

publié par l'association Financement Participatif France (FPF) confirme que ce mode de financement creuse son sillon : alors qu'en 2015, près de 297 millions d'euros ont été collectés, ce sont près de 629 millions d'euros qui ont été recueillis en 2016. Avec notamment une progression du financement par le prêt aux entreprises qui a bondi de 46 % en un an. Ce succès a poussé l'association UFC-Que Choisir à s'intéresser à ce marché naissant dans le cadre d'une étude publiée à la fin du mois de février.

## Un placement risqué et peu rentable.

Le constat dressé par l'association sur l'émergence de cette finance alternative est vitriolique, avec « des acteurs qui fournissent un service médiocre aux consommateurs, la promesse de rendements surestimés, la présentation partielle et la sélection hasardeuse des projets à financer ». L'étude porte essentiellement sur le financement par le prêt aux entreprises, appelé également *crowdlending*, et exclut de son champ les autres types de financement comme le don ou l'investissement. Au nombre des griefs soulevés par l'association, on peut mentionner le fait que le modèle économique des plates-formes « semble encourager tous les excès et les incite à promettre des rendements particulièrement attractifs aux consommateurs au mépris d'une sélection appropriée des projets ainsi que des avertissements quant aux risques supportés ».

La baisse des rendements que connaissent les placements fétiches

des Français comme l'assurance vie ou le Livret A pousseraient les épargnants vers le financement participatif avec à la clé des bénéfices attendus loin des attentes des consommateurs. Selon les calculs de l'association, « il apparaît que les prêts qui ont été livrés depuis plus d'un an n'offrent aux consommateurs qu'un rendement de 0,33 %. Ce dernier est largement inférieur au discours commercial des plates-formes et inférieur à celui d'un Livret A ».



NICOLAS LESUR,  
président, FPF

## Des hypothèses contestées.

Il n'en fallait pas plus pour que la FPF monte au créneau et fasse valoir ses arguments. « Nous déplorons que l'étude de l'UFC-Que Choisir ait des allures de procès à charge. Il y a une accumulation d'affirmations souvent

partiales et dépourvues de la méthodologie adéquate. C'est d'autant plus dommage que l'association n'est jamais rentrée en contact avec nous ou l'une des plates-formes membres de la FPF, souligne Nicolas Lesur, président de FPF et également fondateur d'Unilend. Nous sommes à un point de basculement où le financement participatif touche un public plus large. L'objectif de notre association est de faire œuvre de pédagogie et de transparence et de donner l'information la plus juste possible aux épargnants. » L'association indique ne pas avoir été en mesure de reconstituer le taux de rendement obtenu par Que Choisir. Selon ses propres calculs, les prévisions de rendement seraient plus proche des 3,69 %. Elle souligne également qu'il est délicat de faire des prévisions sur des prêts qui pour la

plupart n'ont pas encore été amortis compte tenu de l'existence récente des plates-formes qui, pour la plupart, ont été créées en 2014.

## Un modèle sain.

Selon l'UFC-Que Choisir, les plates-formes étant rémunérées par les porteurs de projets à hauteur de 4,5 % des montants financés, « elles ont tout intérêt à proposer aux consommateurs le maximum de projets ». Un argument réfuté par FPF : « Les entreprises qui empruntent sur les plates-formes ne sont pas les canards boiteux qui auraient été rejetés par les banques, elles sont pour la plupart en recherche d'un financement complémentaire. De plus, les plates-formes ne sélectionnent en moyenne que 1 % à 2 % des dossiers qui leur sont présentés », précise Nicolas Lesur. La FPF met également en avant le fait que les plates-formes sont rémunérées lors du remboursement des prêts sous la forme de commissions et qu'elles ont donc intérêt à ce que les projets aboutissent.

## Des critiques partagées.

Les plates-formes sont tenues légalement de publier des indicateurs de risque concernant les montants et le nombre de projets en défaut. Leur mode de calcul et leur pertinence impose « une grande perplexité », selon l'UFC. Techniquement, le modèle retenu aurait pour conséquence d'afficher un taux de défaut inférieur à la réalité. Une critique partagée par la FPF : « Les indicateurs qui nous été imposés ne sont pas pertinents et induisent une mauvaise perception du risque. C'est pourquoi la majorité des plates-formes les complète avec d'autres données statistiques. Nous discutons actuellement avec les pouvoirs publics sur ce sujet afin d'améliorer le dispositif », explique Nicolas Lesur. a